

## 1. Introduction

Les présentes conditions générales de vente règlent les droits et les devoirs réciproques entre SMARTcreations et ses clients.

## 2. TVA

SMARTcreations est assujettie à la TVA depuis janvier 2017 (7,7% dès janv. 2018). Les prix discutés s'entendent hors taxes.

## 3. Tarifs divers, arrangements et avantages possibles

- Tarification de base: 120.– CHF/h
- Tarification «client fidèle»: 100.– CHF/h
- Possibilité de budget fixe convenu (montant plafond fixe)
- Dès 140 heures de travail par année possibilité de profiter d'un tarif avantageux: 75.– CHF/h (sur une période d'une année)
- 15 % en faveur des associations à but non lucratif
- 10 % commission pour mise en contact avec un client. SMARTcreations se réserve le droit d'accorder ou non ce privilège. Sur des prix convenus ou une facturation minimum (prix forfaitaires), ceux-ci ne seront pas pratiqués.

## 4. Entretiens

Les entretiens sont offerts dans les proportions suivantes :

- 10% du temps de travail nécessité par mandat (ex.: pour un travail de 10h, 1h accordée)
- Jusqu'à 15 min. pour petit mandats (ex.: pour un travail de 30 min. à 2,5h = 15 min. accordées)

## 5. Paiement et facturation

Concernant la facturation, SMARTcreations se réserve le droit de facturer de la manière suivante: le tiers (ou la moitié) du montant à la commande, un tiers lors du travail en cours, un tiers (au 2<sup>e</sup> moitié) à la livraison finale.

Par défaut, les factures sont payables à 20 jours. Les réclamations doivent être faites dans les 10 jours dès la réception du courrier. Au delà de l'échéance de paiement, un premier rappel sera envoyé et SMARTcreations se réserve le droit de facturer le rappel 25 Frs. Pas de 2<sup>e</sup> rappel: réquisition de poursuite après le 1<sup>er</sup> rappel dans un délai de 10 jours.

## 6. Dépassement du budget

- SMARTcreations se réserve la possibilité d'adapter le prix des travaux à raison de +10 % par rapport aux offres et contrats approuvés, en fonction des heures de travail effectives.
- En cas de dépassement de plus de 10 %, une nouvelle offre ou révision du budget sera proposée.

## 7. Surestimation du budget

- Le montant est revu d'office à la baisse dans le cas où une offre serait sur-évaluée.

## 8. Refus d'une proposition / Abandon d'un projet

Dans le cas où un travail répondant à un mandat a été effectué par SMARTcreations et ne satisfait pas le client, dans le cas d'un abandon ou d'un refus de projet, le client s'engage à verser au minimum la moitié du montant convenu pour le travail accompli, sans obtention des droits sur l'objet créé.

## 9. Validité d'une offre

Les offres sont valides 60 jours, sauf avis contraire, le travail en sous-traitance non compris.

## 10. Délais

Les délais sont définis au début du mandat, d'entente avec le client ou à défaut, par ordre de priorité selon SMARTcreations. SMARTcreations s'engage à tout mettre en oeuvre pour respecter les délais convenus dans la mesure du possible.

## Données bancaires complètes:

Nussbaumer Mendonça Sylvie  
SMARTcreations  
1700 Fribourg  
IBAN : CH33 0900 0000 1741 9661 4  
No compte CCP: 17-419661-4  
No TVA : CHE-363.122.567 TVA

## 11. Délais d'urgence

Le tarif maximum ou un tarif spécial peut être appliqué dans des cas de travaux d'urgence

Sont considérés comme mandats urgents:

- Mandat de 2h à 3h dans un délai de moins d'un jour
- Mandat de 3h à 10h dans un délai de moins de 5 jours
- Mandat de 10h à 30h dans un délai de moins d'un mois

## 12. Responsabilité

Avant toute parution, impression, mise en ligne sur Internet, etc. d'un visuel ou autre, SMARTcreations soumet un «bon à tirer» au client. Celui-ci doit être vérifié scrupuleusement (textes, images, couleurs,...) et doit être validé par une réponse écrite (une réponse par e-mail, sms ou fax sont valables, même sans signature). Dans le cas d'une erreur qui aurait échappée au client suite à une validation d'un «bon à tirer», SMARTcreations se décharge de toute responsabilité.

## 13. Droits

Dans le cadre d'un mandat de création, le client peut posséder la création acceptée et validée (sans en avoir les droits - voir explication droits d'auteur), après paiement total du montant convenu. Il a droit à l'accès aux fichiers informatiques professionnels, dont il peut disposer librement à sa guise, sans droit de les commercialiser. (Transmission facilitée des fichiers informatiques en haute définition à d'autres professionnels de la branche.) Les fichiers sont conservés dans les archives de SMARTcreations comme service pour le client, mais il est de la responsabilité du client de demander les fichiers sources après un mandat si il veut les conserver. Dans le cas où les fichiers seraient perdus ou sinistrés, SMARTcreations se décharge de toute responsabilité. Dans le cas où une recherche dans les archives est nécessaire, le temps de recherche peut être facturé. SMARTcreations reste propriétaire des créations acceptées, refusées, non-acceptées ou non payées totalement et peut en disposer.

## 14. Confidentialité

SMARTcreations s'engage à respecter la confidentialité et la confidentialité des entretiens et des projets appartenant au client. Aucune transmission d'images, de logo ou de données confidentielles ne seront effectuées sans l'accord du client.

## 15. Mise à jour des conditions générales

SMARTcreations se réserve le droit de mettre à jour en tout temps les présentes conditions générales. Elles sont adressées au client pour acceptation avant tout mandat et entrent en vigueur dès la validation de l'offre ou du contrat.

## 16. Dispositions finales

En cas de litige, le for juridique est Fribourg. Des dérogations à ces présentes conditions générales doivent être expressément stipulées dans le cadre du contrat.